



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20260828-2194501-AR

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le : 31/08/2026

DÉCISION N° DEC_2026_271

Objet : Sollicitation d'une subvention pour l'achat de climatiseurs dans le cadre du dispositif Fonds d'Urgence Canicule activé par le Conseil Régional d'Île-de-France

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° DEL-26-03-20-05 en date du 20 mars 2026 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire,

VU le dispositif Fonds d'Urgence Canicule du Conseil Régional d'Île-de-France,

CONSIDÉRANT que la Région Île-de-France, pour faire face aux épisodes de canicule de l'été 2026, a débloqué un Fonds d'Urgence Canicule pour accompagner les communes qui ont investi dans des équipements de rafraîchissement,

CONSIDÉRANT que la Commune, pour faire face à ces épisodes de canicule, a acheté 44 climatiseurs afin d'équiper les écoles et les bâtiments municipaux,

CONSIDÉRANT que la participation du Conseil Régional est plafonnée à 10 000 € soit 39,31 % du montant de la dépense engagée par la Commune,

CONSIDÉRANT que les climatiseurs ont été disposés dans les salles de classes des écoles de la Ville,

CONSIDÉRANT que la Commune souhaite solliciter une subvention pour l'achat de 44 climatiseurs dont le montant total s'élève à 25 437,84 € HT,

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter auprès de Madame la Présidente de la Région Ile-de-France, une subvention de 10 000 €, conformément au règlement du dispositif Fonds d'Urgence Canicule.

Article 2 : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Article 3 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 28 août 2026